



## Vente d'un bien immobilier apres donation

Par **Momsou**, le **18/10/2019** à **17:05**

J'ai fait donation de mon appartement dont j'ai l'usufruit à ma fille unique il y a quelques années . Je souhaite le quitter pour aller vivre ailleurs . Nous sommes d'accord toutes les deux pour le vendre . Est- ce possible dans le cadre de cette donation?

Par **Visiteur**, le **18/10/2019** à **22:16**

Dire BONJOUR est une marque de respect pour les bénévoles qui oeuvrent ici.

Bonjour à vous

Oui, vous pouvez le vendre d'un commun accord.

La règle générale veut que le prix soit réparti entre les 2, nue-propiété pour l'une et usufruit pour l'autre (calcul selon l'âge de l'usufruitière).

Mais une convention que peut vous faire signer le notaire, permet de transférer cette structure juridique (démembrement) sur le nouveau bien acquis.